

139/140

REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

REVUE TRIMESTRIELLE
DE L'ASSOCIATION D'ÉCONOMIE
FINANCIÈRE, N° 139/140
3^e et 4^e TRIMESTRES 2020

NUMÉRO
SPÉCIAL

L'ÉCONOMIE, LA FINANCE
ET L'ASSURANCE
APRÈS LA COVID-19

Risques
Les cahiers de l'assurance

ASSOCIATION D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 11 mai 1987 (J.O. du 3 juin 1987)

Siège social : 56, rue de Lille, 75007 Paris.

MEMBRES

Membres : Agence française de développement, Association française de la gestion financière, Amundi, Autorité des marchés financiers, Autorité des normes comptables, Autorité marocaine du marché des capitaux, Axa, Banque de France, Banque Delubac & Cie, Banque européenne d'investissement, Barclays, BlackRock, BNP Paribas, Bouygues, Bredin Prat, Candriam, Citi, CNP Assurances, Covea, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Deutsche bank, Direction générale du Trésor, Fédération bancaire française, Goldman Sachs Paris Inc. & Cie, Groupe Caisse des Dépôts, HSBC, Idinvest, Kepler Corporate Finance, La Banque Postale, Lazard Frères, Morgan Stanley, Natixis, Paris Europlace, Scor, Société Générale, UniCredit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

Membres de droit : Autorité des marchés financiers, Banque de France,
Direction générale du Trésor, Groupe Caisse des Dépôts.

Membres administrateurs : Amundi, Association française de la gestion financière, Axa, Bouygues, Bredin Prat, Covea, Fédération bancaire française, HSBC, La Banque Postale, Morgan Stanley.

Délégué général de l'Association : Sylvain de Forges

Trésorier de l'Association : Olivier Bailly

CONSEIL D'ORIENTATION

Présidents d'honneur

Jean-Claude Trichet, Christian Noyer

Président : François Villeroy de Galhau, *Gouverneur, Banque de France*

Jean-Pascal Beaufret, *Managing director, Goldman Sachs Paris*

Afif Chelbi, *Président honoraire, Conseil d'analyses économiques tunisien*

Benoît Cœuré, *Member of the Executive Board, Banque centrale européenne*

Ambroise Fayolle, *Vice-Président, Banque européenne d'investissement*

Bernard Gainnier, *Président, PwC France*

Antoine Gosset-Grainville, *Avocat à la Cour, BDGS Associés*

Olivier Guersent, *Directeur général, COMP-UE*

Nezha Hayat, *Présidente, Autorité marocaine du marché des capitaux*

Hans-Helmut Kotz, *CFS, Université Goethe, Francfort*

Eric Lombard, *Directeur général, Groupe Caisse des Dépôts*

Pascal Grangé, *Directeur financier, Bouygues*

Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

Alain Papiasse, *Chairman CIB, BNP Paribas*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique REF ; Professeur émérite, Paris 8*

Patricia Plas, *Directrice des Affaires publiques et des Relations institutionnelles, Axa*

Emmanuel Moulin, *Directeur général, Direction générale du Trésor*

Rémy Rioux, *Directeur général, Agence française de développement*

Patrick Soulard, *Directeur général, Unicredit*

Augustin de Romanet, *Président, Paris Europlace*

Jean-Luc Tavernier, *Directeur général, Insee*

Didier Valet, *Vice-Président Industrie, Institut Louis Bachelier*

Claire Waysand, *Directrice générale adjointe, Engie*

Les membres du Conseil d'administration sont invités à participer au Conseil d'orientation.

COVID-19 : LES BANQUES FRANÇAISES AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Maya Atig (1)

Directrice générale, Fédération bancaire française

■ Cette crise inédite dans notre histoire récente est un choc sanitaire et humain, mais inévitablement aussi un choc économique. Les fondamentaux permettent de l'affronter, notamment la qualité du financement de l'économie et la solidité des banques. Par des mesures fortes et massives, par un accompagnement quasi automatique mais pas moins personnalisé, par des réflexions sur la relance et la mise en œuvre de nouveaux chantiers, les banques se sont mobilisées et continuent à s'engager pour toutes les entreprises. Tout ce travail a été accompli sur un mode très collectif entre banques, entreprises et pouvoirs publics : ensemble, nous avons traversé la crise, écouté les difficultés, pour y répondre le plus souvent possible ; ensemble, nous relançons l'économie, et c'est ensemble qu'il faut construire demain.

Le 11 mars 2020, alors que la tension monte depuis plusieurs semaines, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifie la Covid-19 de pandémie. Afin d'endiguer la propagation du virus et d'épargner des vies humaines, des mesures de confinement strictes sont mises en place en France comme ailleurs en Europe et dans le monde, entraînant une mise à l'arrêt brutal de l'activité économique. On le pressent déjà, la crise sanitaire aura un lourd impact économique.

Alors qu'on parle d'une récession jamais vue depuis la Seconde Guerre mondiale, partout sur le globe, les acteurs économiques se mobilisent pour éviter que ce choc aussi violent que temporaire – espère-t-on alors – n'ait de séquelles profondes et durables sur les ménages et les entreprises. En France sont mises en place des

■ **COVID-19: FRENCH BANKS SERVING THE ECONOMY**

This crisis, unlike any other in recent history, is a health and human shock but also, not surprisingly, an economic shock. The response lies in the fundamentals, mainly the quality of the financing of the economy and the soundness of the banks. The latter have risen to the challenge and continue to work tirelessly for all businesses, by taking strong and massive measures, offering quasi-automatic but still customised support, providing input on the recovery, and implementing new projects. Banks, businesses and public authorities came together to get this done: together, we weathered the crisis and listened to the challenges faced so as to address them as much as possible; together, we will revive the economy; and it is together that we will build for the future.

mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises avec des reports, voire des annulations de charges fiscales et sociales, un fonds de solidarité pour aider les entreprises de petite taille, les commerçants et les indépendants, des mesures de soutien à l'emploi et aux revenus avec la prise en charge par l'Etat du chômage partiel, « quoi qu'il en coûte », comme le dit le président de la République Emmanuel Macron. L'objectif est de préserver l'appareil productif, de maintenir le capital humain et les compétences dans les entreprises, et de protéger les revenus pour faciliter un redémarrage rapide.

Tout l'écosystème se met en marche pour faire un pont entre l'avant et cet après, qu'on ne savait pas alors dater. Et parmi les professions essentielles au fonctionnement de notre pays, en seconde ligne

pour soutenir une économie quasiment arrêtée : les banques. Fortement mobilisée dès le début de la crise, la profession bancaire a été au rendez-vous de l'urgence sanitaire et économique. En aidant les entreprises à absorber le choc de l'arrêt brutal, total et imprévu de leur activité, en assurant la continuité de service nécessaire au fonctionnement vital du pays, et aujourd'hui en soutenant l'économie dans sa relance, les banques ont démontré l'utilité profonde de leur mission au service de la société.

Présentes avant même l'annonce du confinement, présentes au pic de la crise sanitaire, toujours présentes aujourd'hui pour leurs clients, elles ont fait preuve d'un sens aigu des responsabilités et d'un esprit d'engagement et de solidarité remarquable. Que ce soit dans la phase d'urgence comme dans la période de reprise, la mobilisation des 360 000 collaboratrices et collaborateurs des banques n'a jamais faibli ; leur engagement et leur mobilisation ayant d'ailleurs été salués à maintes reprises par les représentants des entreprises et par le ministre de l'Économie et des Finances.

Les crises sont souvent révélatrices des forces d'une institution ; notre profession a démontré dans l'adversité son agilité, sa capacité de cohésion et d'unité au service du collectif. Les banques françaises sont solides, elles sont proches de tous leurs clients, et à l'écoute de leurs besoins. Dans ces circonstances exceptionnelles, notre système financier a tenu bon, sur tous les plans.

Ce que cette crise de la Covid-19 a mis en évidence, ce sont précisément la force, la singularité et l'intérêt de notre modèle de banque relationnelle.

Le temps de l'urgence : la volonté d'accompagner

Depuis le milieu de mars 2020, notre secteur a fait bien plus que d'assurer la continuité des services bancaires. En qualité d'opérateurs d'importance vitale, les banques

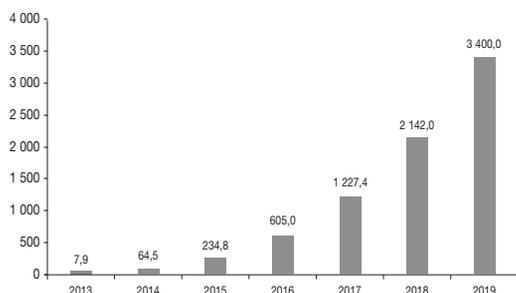
ont maintenu leur activité, sur tout le territoire, adaptant du jour au lendemain les dispositifs humains et digitaux pour pouvoir accompagner leurs clients tout en garantissant leur sécurité et celle des équipes. Les banques se sont attelées à trouver des solutions pour permettre aux clients particuliers, professionnels, mais aussi à leurs fournisseurs et leurs partenaires, de passer ce cap difficile. Que ce soit sur le terrain ou en télétravail, l'ensemble des personnels a répondu présent pour accompagner les clients.

Ce défi n'était pas mince, mais il a été relevé : la crise sanitaire n'a eu aucun impact sur l'accessibilité et le fonctionnement des moyens de paiement. L'accès aux espèces a été assuré, comme l'a confirmé, dès le début du confinement, la Banque de France. 50 316 distributeurs automatiques de billets et plus de 25 000 points de distribution d'espèces ont permis à tous les Français d'avoir accès à de l'argent liquide. 99 % de la population métropolitaine réside dans une commune équipée d'au moins un distributeur ou dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche. Une accessibilité qui est tangible dans les territoires, y compris en milieu rural.

Les paiements par carte bancaire sont restés opérationnels durant toute la période. Le nombre de transactions sans contact a fait un bond considérable, alors qu'il était déjà bien ancré dans les habitudes de consommation comme le montre la progression des chiffres ces dernières années : +56,5 % sur l'année 2019, totalisant 3,4 milliards d'opérations (voir graphique 1 p. 133).

Alors que chaque jour les transactions sans contact se comptent par dizaines de milliers, alors que cette période de confinement inédite ôtait tout droit à l'erreur et nous imposait des exigences de sécurité importantes, les banques ont relevé un nouveau défi : rehausser, en quelques jours à peine, le plafond du paiement sans contact, le faisant passer de 30 euros à 50 euros. En lien avec les fédérations de commerçants et les pouvoirs publics qui exprimaient ce souhait dans cette période si particulière, les banques ont tout fait pour le rendre opérationnel.

Graphique 1 - Nombre de paiements par carte bancaire sans contact, en millions d'opérations



Source : GIE CB.

Assez simple en apparence – passer le plafond de 30 euros à 50 euros –, cette opération, réalisée dans une période si complexe et incertaine, par des équipes travaillant à distance, est en réalité sensible sur le plan informatique. Cette mesure, mise en œuvre en avril, en plein confinement, a eu plusieurs conséquences positives : outre de faciliter les achats du quotidien sur plus de 1 million de terminaux de paiement, elle a permis à tous, commerçants comme clients, de faire leurs opérations sans se toucher dans une période où certains contacts pouvaient devenir anxiogènes. C'est une illustration concrète de la mobilisation continue, de l'agilité et de l'adaptabilité des banques pour répondre aux besoins de leurs clients.

La protection des revenus des ménages français a été une préoccupation majeure des pouvoirs publics et des employeurs pendant la période de confinement : outre les retraités, dont par définition le revenu n'a pas bougé et qui représentent une part importante de la population, beaucoup de salariés du privé ou du public ont pu télétravailler et percevoir ainsi leur revenu habituel. Pour ceux pour lesquels le télétravail n'était pas possible, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures de chômage partiel, prenant en charge 84 % du salaire net. Pour nombre de salariés, l'employeur a complété.

Si malgré cela, certaines personnes se sont retrouvées dans une situation financière difficile, elles ont été incitées à contacter leur conseiller bancaire afin d'examiner

leur situation et de trouver des solutions adéquates. Alors que la proximité est clé pour surmonter les moments difficiles, notre modèle bancaire est fondé sur une proximité, digitale et humaine, ce qui est une force en particulier en temps incertains.

Ainsi, pour les personnes qui avaient des crédits à la consommation et/ou immobiliers, dans de nombreux cas, les contrats prévoyaient la possibilité d'activer des dispositions de modulation ou de report d'échéances. Des demandes d'adaptation temporaire ont donc été traitées chaque jour pour trouver une solution personnalisée pour les situations spécifiques et concentrer les efforts sur les besoins.

En outre, en lien avec les pouvoirs publics et dans l'impératif de maintenir la solidarité nationale, la Fédération bancaire française et les acteurs bancaires concernés ont mis en place un dispositif spécifique afin que les bénéficiaires d'aides sociales les perçoivent dans les meilleures conditions possibles.

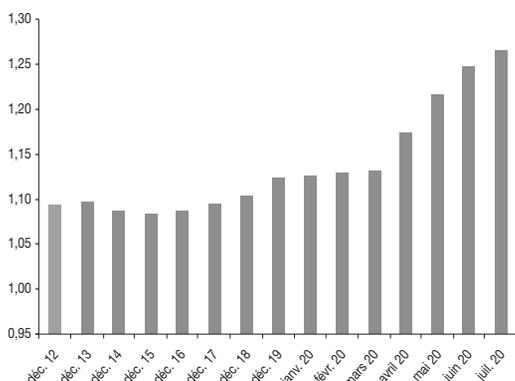
A la demande du gouvernement, les prestations sociales ont ainsi été versées par anticipation afin d'être disponibles au début d'avril sur le compte bancaire de tous les allocataires concernés. Cette décision s'est appliquée à l'ensemble des allocations et des prestations : minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, etc.), prime d'activité, aides personnelles au logement, allocations familiales. Du fait du contexte épidémique, les acteurs bancaires dont les clients bénéficiaient des minima sociaux ont pris les mesures nécessaires pour accueillir, dans de bonnes conditions et dans le respect des gestes barrières, les personnes qui avaient besoin d'exécuter des opérations bancaires en agence. Agences qui, rappelons-le, sont restées accessibles aux clients y compris pendant le confinement.

La mobilisation des groupes bancaires a ainsi permis le bon versement des prestations sociales auprès de 7 millions de personnes couvertes par les minima sociaux.

Côté entreprises, dès l'annonce du confinement, la priorité des banques françaises a été le soutien aux

professionnels, aux entités de toutes tailles, notamment les TPE/PME, impactées par un arrêt brutal d'activité. Les banques ont été proactives pour les soutenir et assurer un pont de trésorerie afin de surmonter la crise. Avant même l'annonce du confinement et a fortiori avant les annonces de garanties de l'Etat, elles ont mis en place des moratoires, pour les crédits professionnels, pouvant aller jusqu'à six mois. Plus de 2 millions de prêts ont ainsi fait l'objet de reports d'échéance, ce qui représente un soutien de trésorerie de plus de 20 Md€ en cumulé sur la période : autant de sommes que les entreprises n'ont pas eues à décaisser, et qu'elles ont pu reporter à plus tard (voir graphique 2).

Graphique 2 - Nombre de PME ayant recours au crédit, en millions, au sens de la loi de modernisation de l'économie, crédits > 25 000 euros



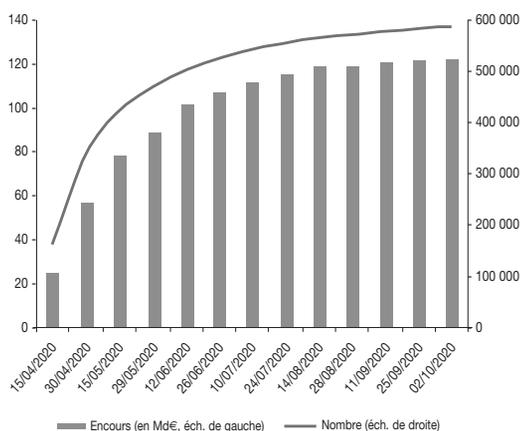
Source : Banque de France.

Puis, en quelques jours à peine, les banques ont relevé le défi de mettre en marché le prêt garanti par l'Etat, avec des outils informatiques, une formation massive des conseillers, la diffusion d'éléments utiles aux clients, etc. Conçu avec le gouvernement sur la base d'un texte législatif, ce dispositif simple a été très largement distribué tout en respectant un cahier des charges exigeant discuté avec la Commission européenne. Il s'agit d'un prêt classique, avec un différé d'amortissement d'un an ; au terme de cette année, l'entreprise peut choisir soit de le rembourser, soit d'en étaler le remboursement sur un à six ans. Ainsi, elle gère son rythme en fonction de ses perspectives. La garantie de l'Etat porte sur 90 % du prêt, ce qui

veut dire qu'en cas de défaut du client, la banque se fait rembourser 90 % par l'Etat. La grille de coût de la garantie de l'Etat est croissante dans le temps, et différenciée entre les TPE/PME, d'une part, les ETI, d'autre part. Enfin, les prêts aux grandes entreprises font, eux aussi l'objet de décisions distinctes de l'Etat, publiées au *Journal officiel*, sur le *quantum* de la garantie notamment (70 % à 90 %).

En agence, dans les centres d'appel ou de traitement, dans les sièges ou souvent aussi depuis leur domicile, en s'appuyant sur leurs expertises et des procédures simplifiées, les équipes des banques se sont démenées pour proposer ce prêt distribué à prix coûtant, et analyser chacun des dossiers de façon responsable. Le principe était en effet que l'attribution était « quasi automatique » pour les entreprises bénéficiant d'une notation Banque de France 5+ et meilleure, tandis que sous cette note, les banques analysaient au cas par cas, pour tenir compte de situations particulières. Aujourd'hui, ce sont près de 600 000 entreprises pour près de 120 Md€ qui ont bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat (PGE). C'est considérable, rapporté à l'ensemble des crédits ! Les montants engagés ont représenté en quelques semaines l'équivalent d'une année de production (voir graphique 3 et tableau 1 p. 135).

Graphique 3 - Prêts garantis par l'Etat (PGE) validés



Source : ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Tableau 1 - Déploiement des PGE au 18 septembre 2020, ventilation par taille, montant des encours en Md€

Taille	Nombre de bénéficiaires		Montants accordés	
	Nombre	Part dans le total	Encours	Part dans le total
Grandes entreprises	35	0,01 %	14,748	12,33 %
Entreprises de taille intermédiaire	1 076	0,19 %	13,472	11,27 %
Petites et moyennes entreprises	29 969	5,16 %	41,814	34,97 %
Très petites entreprises	516 125	88,80 %	47,438	39,67 %
Autres	33 992	5,85 %	2,097	1,75 %
Totaux	581 197	100,00 %	119,570	100,00 %

Source : ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Le PGE, distribué de manière quasi automatique, mais responsable, a ainsi permis à des milliers d'entreprises de passer le cap de la crise sanitaire. La contrepartie de la rapidité de mise en place a été la nécessaire adaptation. Certains éléments du PGE ont ainsi évolué, par exemple avec un reporting détaillé, ou avec des précisions sur les critères d'éligibilité, publiés par le ministère de l'Économie après une concertation avec les professionnels (banques et patronat) pour trouver les meilleures solutions opérationnelles. Les FAQ (foires aux questions) ont apporté des informations précieuses de toutes sortes : engagements de délais, modalités de calcul propres à certaines structures, etc.

Les chefs d'entreprise ont été nombreux à adresser des témoignages de reconnaissance directement à leur conseiller bancaire ou via les réseaux sociaux devenant ainsi d'excellents ambassadeurs de cette proximité du quotidien. Les refus ont également été entendus, que ce soit dans les médias ou en bilatéral, et c'est aussi une preuve de proximité et de responsabilité ! La médiation du crédit est intervenue lorsqu'il y avait des difficultés et dans nombre de cas, la médiation a réussi. Le très fort taux d'acceptation des demandes (97,3 %) montre aussi que certaines entreprises n'étaient pas éligibles au PGE. D'autres dispositifs, plus adaptés, tels que des prêts spécifiques de structures publiques, ou le fonds de solidarité, ont alors pu constituer une réponse. Ils ont été précisés en loi de finances rectificative et par des textes réglementaires au mois de juin 2020.

De façon plus sectorielle, face aux difficultés du secteur du tourisme particulièrement touché, les banques françaises ont déployé des mesures spécifiques avec des moratoires pouvant aller jusqu'à douze mois, et un « PGE saison » aménagé. Fonctionnant comme le PGE, le plafond de montant maximal est cependant basé sur les trois meilleurs mois d'activité, prenant ainsi en compte le caractère saisonnier de l'activité. Le PGE saison est comme un complément au PGE classique qui a pu déjà être souscrit. Ce PGE fait partie du plan tourisme annoncé par le gouvernement le 14 mai 2020 et la liste des secteurs éligibles a été précisée en juillet.

Ces mesures concrètes témoignent de l'implication des banques françaises pour accompagner l'ensemble de leurs clients et la relance de l'activité économique de notre pays.

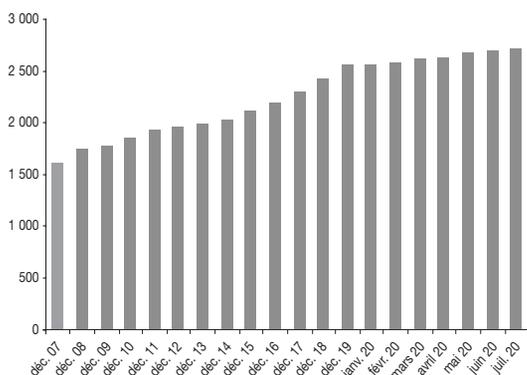
Le temps de la reprise : à l'écoute des besoins les plus aigus

Une fois le temps de l'urgence passé, le déconfinement a permis un rebond plus rapide qu'attendu d'une partie de l'activité économique. Le plan de relance arrive désormais au bon moment. Au deuxième trimestre 2020, les comptes nationaux ont mis en évidence la rudesse

du choc économique lié à la situation sanitaire. Pour autant et sans minimiser ce choc, les données collectées depuis le début du déconfinement montrent que l'économie française récupère, grâce à un retour d'activité encourageant, en juin et juillet, lié à une reprise de la consommation.

Ainsi, en août, l'économie française aurait fonctionné à environ 95 % de son niveau d'avant-crise (2). Elle aurait comblé les cinq sixièmes de l'écart d'une trentaine de points de PIB qui la séparait, au creux du confinement, de son niveau d'avant-crise. Par ailleurs, et parallèlement à cela, l'économie française bénéficie d'une dynamique des crédits toujours soutenue et en progression : 2 701 Md€ d'encours de crédits pour les projets des ménages et des entreprises, une progression de 8,2 % sur un an (voir graphique 4).

Graphique 4 - Encours de crédits à l'économie en France, en Md€

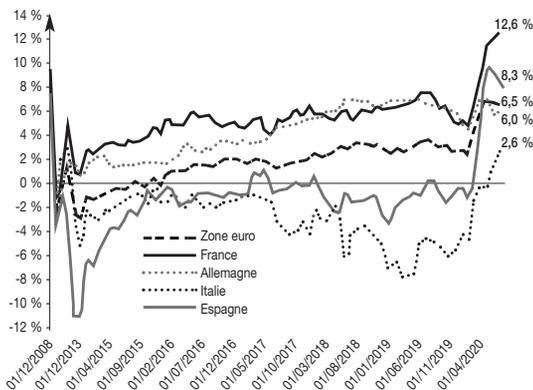


Source : Banque de France.

Les banques françaises sont en effet les meilleures en Europe pour financer les entreprises, avec 1 186 Md€ de crédits aux entreprises, +12,6 % sur un an ; +5,6 % de crédits d'investissement (dont +7,4 % pour l'équipement), +32,0 % de crédits de trésorerie (3) (graphique 5).

Et contrairement à certaines idées reçues, les banques françaises ont su adapter leurs pratiques aux besoins de la nouvelle économie, et particulièrement aux jeunes entreprises innovantes, à fort potentiel de

Graphique 5 - Taux de croissance des crédits aux entreprises en Europe

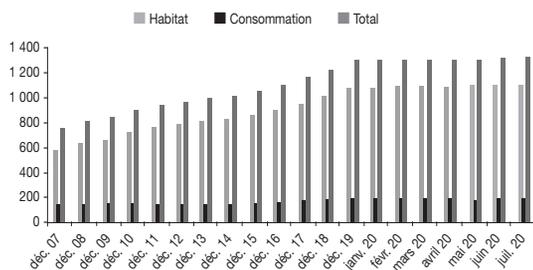


Source : Banque centrale européenne (BCE).

croissance. La plupart des banques soutiennent efficacement les réseaux d'accompagnement et les filières spécialisées pour faciliter la relation des PME-ETI et des *start-up*. Elles investissent massivement dans des incubateurs où les jeunes pousses bénéficient de soutien et de partage d'expériences.

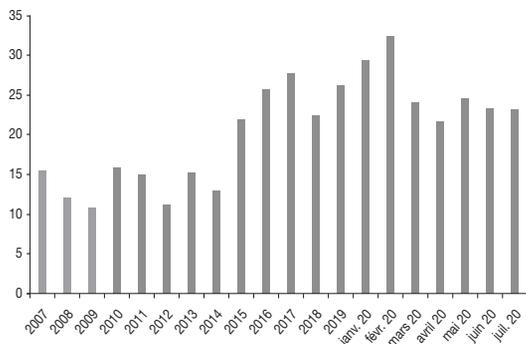
A la fin de juillet 2020, les crédits aux particuliers sont aussi en hausse de 4,8 % sur un an avec 1 326 Md€ d'encours dont : 1 106 Md€ de prêts à l'habitat, en progression de 5,4 % sur un an et 187 Md€ de crédits à la consommation, en progression de 0,7 % sur un an. La production de nouveaux crédits demeure à un niveau élevé de 23,1 Md€ en juillet 2020, après 23,4 Md€ en juin et 24,6 Md€ en mai 2020 (voir graphiques 6 et 7 p. 137).

Graphique 6 - Encours de crédits aux particuliers en France, en Md€



Source : Banque de France.

Graphique 7 - Production mensuelle de nouveaux crédits aux particuliers (crédits à l'habitat et crédits à la consommation, avec correction des variations saisonnières – flux CVS), en Md€



Source : Banque de France.

Le temps de la relance : des solutions nouvelles et personnalisées

A fin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 Md€ a été déployé par le gouvernement autour de trois volets principaux : l'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et la cohésion entre les générations, entre les territoires.

La mobilisation exceptionnelle des banques au service des clients est allée de pair avec un dialogue social particulièrement actif dans les différentes branches du secteur bancaire. Les banques ont développé le plus largement possible le télétravail et l'accès aux agences et aux services a été assuré avec un souci de sécurité réciproque du personnel et des clients. Pour toutes les banques qui s'y sont engagées, l'emploi et les salaires ont été garantis tout en évitant de solliciter les aides de l'Etat relatives au chômage partiel.

90 % des salariés hors agences ont été placés en télétravail et les agences bancaires sont restées ouvertes dans des conditions de sécurité sanitaire forte. Le déconfinement a été prudent et la reprise des activités en présentiel s'est faite de manière progressive. Ces mesures, conduites dans le cadre d'un dialogue actif avec les partenaires sociaux, sont évolutives selon les préconisations des pouvoirs publics.

La période de confinement a accéléré un phénomène déjà en marche depuis plusieurs années : l'évolution des métiers et le développement de compétences liées à la digitalisation. La période de confinement a en effet accéléré les usages numériques et l'adoption des nouvelles technologies par les clients. Cette période a confirmé l'importance d'adapter, au-delà des outils, tant les modes de management et l'organisation du travail que les compétences des collaborateurs. Déjà en 2019, plus d'un recrutement CDI sur deux (50,8 %) concernait les métiers de la relation client, devant l'informatique (13,4 %), le contrôle et les risques (9,3 %) et le back-office (6,1 %). L'industrie bancaire française anticipe les compétences de demain et accompagne ses collaborateurs dans la transformation de leurs métiers, notamment grâce à la formation. 4,6 % de la masse salariale et près de 5 millions d'heures y sont consacrées, contribuant ainsi à la montée continue en compétence et à l'adaptation aux besoins du secteur. En moyenne, les collaborateurs en relation client ont 35 heures de formation par an et ceux du contrôle 30 heures par an.

Enfin, le dialogue régulier de la branche avec les organisations syndicales permet l'évolution permanente des grands sujets sociaux comme la rémunération, l'égalité professionnelle, l'emploi des jeunes et des seniors, ou encore les réflexions autour de la qualité de vie au travail, afin d'identifier quels sont ses enjeux, en lien notamment avec la crise sanitaire. L'accélération des modes de travail à distance a fait émerger de nouveaux sujets auquel le secteur bancaire accorde une importance majeure.

Ce plan de relance massif mobilise les finances publiques de façon importante pour créer un effet d'entraînement. Il est aussi transformateur et repose, soit sur des mesures générales qui assurent un socle

structurel meilleur pour l'économie française (baisse des impôts de production qui sont encore nettement plus élevés qu'en Allemagne), soit sur des projets spécifiques, à déployer sur deux ans. Les entreprises françaises qui ont les capacités de se développer et d'accélérer ce développement doivent désormais avoir une vision à plus long terme. Pour cela, il est nécessaire pour elles de renforcer leur haut de bilan afin d'anticiper des investissements : développer un nouveau *business model* ou de nouvelles activités, accompagner leur transformation numérique, leur transition énergétique, contribuer aux restructurations de leur secteur d'activité, etc.

Le renforcement du haut de bilan des entreprises via des (quasi-)fonds propres est nécessaire pour assurer le rebond de l'économie française comme son accélération. Les besoins des entreprises sont importants, et non couverts « naturellement » par le marché. Enfin, l'intérêt de processus d'octroi simples et industriels, avec une attention au risque, mais aussi une connaissance personnalisée des projets, est largement démontré. Des initiatives de place existent, auxquelles prennent part les banques, les assureurs, les gestionnaires d'actifs, le *private equity*, en vue de la structuration de plusieurs solutions répondant aux multiples besoins.

Dans le cadre du plan de relance, le ministre de l'Économie et des Finances a d'ores et déjà annoncé une enveloppe de 3 Md€ en faveur des mécanismes de renforcement des fonds propres des entreprises, dont une partie pour un dispositif de prêts participatifs distribués par les réseaux bancaires. Un tel outil de renforcement des fonds propres serait destiné à permettre aux entreprises qui étaient viables avant la crise sanitaire d'investir et de se développer.

Face à des situations très contrastées, la clé est la capacité à répondre à une diversité d'entreprises, de façon adaptée. Les banques françaises savent mettre en œuvre cette personnalisation. C'est au cœur de leur activité. Elles l'ont fait, au stade des moratoires, pour les PGE, et ce sera le cas aussi pour les échéanciers de remboursement des PGE. Cette flexibilité est possible grâce au modèle de banque universelle, à la diversité de produits qu'elles proposent et à la proxi-

mité avec les clients. Que le financement passe par le crédit, ou par les fonds propres qui nécessitent souvent le rapprochement avec des investisseurs, ou encore par l'accès au marché, c'est la force de la banque universelle française que de pouvoir proposer le mix de financement le plus approprié. L'efficacité de ce modèle se traduit depuis plus de dix ans dans les chiffres du financement à l'économie, présentés ci-dessus.

Conclusion

Cette crise inédite dans notre histoire récente est un choc sanitaire et humain, mais inévitablement aussi un choc économique. Notre économie a vacillé et résiste, avec des fondamentaux solides. La qualité du financement de l'économie et la solidité des banques ne sont pas les moindres de ces fondamentaux. Par des mesures fortes et massives, par un accompagnement quasi automatique, mais pas moins personnalisé, par des réflexions sur la relance et la mise en œuvre de nouveaux chantiers, les banques se sont mobilisées et continuent à s'engager pour toutes les entreprises, qui font de la France une puissance économique et une terre fertile pour les entreprises naissantes. Tout ce travail a été accompli sur un mode très collectif : ensemble, nous avons traversé la crise, écouté les difficultés, pour y répondre le plus souvent possible ; ensemble, nous relançons l'économie, et c'est ensemble qu'il faut construire demain. Ensemble, avec les représentants des entreprises et les pouvoirs publics. Il est essentiel, même dans le cœur de la crise, de nous poser toutes les questions nécessaires, avec lucidité, pour éviter que de nouvelles règles ne viennent freiner la reprise économique de notre pays et notre continent.

Notes

1. Cet article a été achevé de rédiger le 12 octobre 2020.
2. Note de conjoncture du 8 septembre 2020, présentation Insee.
3. Source : Banque de France, crédits aux sociétés non financières, à la fin de juillet 2020.

R E V U E D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Présidents d'honneur

Jacques Delmas-Marsalet

Hélène Ploix

**

Thierry Walrafen, *Directeur de la publication*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique*

Xavier Mahieux, *Responsable éditorial*

Patrick Artus, *Directeur de la recherche et des études, Natixis*

Raphaëlle Bellando, *Professeur, Université d'Orléans*

Christian de Boissieu, *Professeur, Université Paris I*

Jean Boissinot, *Conseiller des gouverneurs, Banque de France*

Pierre Bollon, *Délégué général, Association française de la gestion financière*

Arnaud de Bresson, *Délégué général, Paris Europlace*

Jean-Bernard Chatelain, *Professeur, Université Paris I, GdRE « Monnaie Banque et Finance »*

Jézabel Couppey-Soubeyran, *Maître de conférences, Université Paris I Panthéon Sorbonne*

Claude Diebolt, *Directeur de recherche au CNRS, Université de Strasbourg*

Jean-Louis Fort, *Avocat à la Cour*

Stéphane Gallon, *Directeur de la division études, stratégie et risques, AMF*

Olivier Garnier, *Directeur général des statistiques, des études et de l'international, Banque de France*

Ulrich Hege, *Professeur, Toulouse School of Economics (TSE)*

Pierre Jaillet, *Chercheur associé, IRIS*

Fatos Koc, *Responsable de la gestion de la dette publique, OCDE*

Frédéric Lobe, *Professeur, Université de Lille II, SKEMA*

Catherine Lubochinsky, *Professeur, Université Paris II – Assas*

Sylvie Mathérat, *Groupe de haut niveau de la Commission européenne sur l'Union des marchés de capitaux*

Jean-Paul Pollin, *Professeur, Université d'Orléans*

Philippe Trainar, *Professeur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)*

Natacha Valla, *Directrice générale adjointe de la politique monétaire, Banque centrale européenne*

38, rue de Ponthieu – 75008 Paris

Tél. : 01 73 44 03 20

Courriel : REF@aef.asso.fr

Site Internet : www.aef.asso.fr

L'économie, la finance et l'assurance après la Covid-19

Avant-propos

Les institutions financières françaises face à la crise de la Covid-19

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU

Introduction

SYLVAIN DE FORGES, OLIVIER PASTRÉ

Retour sur l'histoire et perspectives

Histoire des modèles pandémiques

PIERRE-CHARLES PRADIER

Assurance et crises pandémiques

PIERRE MARTIN

L'économie de la peste dans les villes du XVII^e siècle

PIERRE DOCKÈS

La Covid-19, une chance pour l'Europe ?

PERVENCHE BERÈS

Crise de la Covid-19 : la place de l'assurance

dans le monde d'après

FLORENCE LUSTMAN

Renouveler la gestion de crise

STANLEY MCCHRYSAL

Les entreprises face à la Covid-19

Assurer l'avenir dans un monde incertain

THOMAS BUBERL

La capacité de réaction des banques dans la crise

de la Covid-19

LORENZO BINI SMAGHI

La gestion ESG, une solution à la crise de la Covid-19 ?

JEAN-JACQUES BARBERIS, MARIE BRIÈRE, SIMON JANIN

Quelques enseignements de l'impact de la Covid-19

sur le secteur de l'assurance

MARIE-DOHA BESANCENOT, CORINNE CIPÌÈRE

L'hôpital public face à la crise de la Covid-19

MIREILLE FAUGÈRE

L'économie face à la Covid-19

Pour une solution assurantielle aux catastrophes exceptionnelles

FLORENCE LUSTMAN

L'action des assureurs dans la crise de la Covid-19

PATRICK DIXNEUF

Cinq leçons sur l'avenir de l'assurance santé

après la Covid-19

ANDRÉ RENAUDIN

La résilience du secteur de l'assurance dans la crise

de la Covid-19

JÉRÔME JEAN HAEGELI, PATRICK SANER

Le rôle des assureurs crédit dans la crise de la Covid-19

WILFRIED VERSTRAETE

Covid-19 : les banques françaises au service de l'économie

MAYA ATIG

La gestion d'actifs, mobilisation de l'épargne face à la crise de la Covid-19

PIERRE BOLLON, THOMAS VALLI

Le *private equity* face à la crise de la Covid-19

MONIQUE COHEN

De l'intervention publique dans la crise de la Covid-19

DOUGLAS J. ELLIOTT

La pandémie de Covid-19 reflète et aggrave les failles du néolibéralisme

JEAN-PAUL POLLIN

Les dépenses sociales dans la crise de la Covid-19

FRANÇOIS ECALLE

Macroéconomie et défi climatique

Les défis exceptionnels posés par la crise de la Covid-19

CHRISTIAN DE BOISSIEU

La crise de la Covid-19 dans les pays en développement : quelles conséquences et quelles perspectives ?

REMY RIOUX, ALEXIS BONNEL, HÉLÈNE DJOUFELKIT,

CÉCILE VALADIER

Géopolitique de l'énergie et crise de la Covid-19

PATRICE GEOFFRON, JEAN-MARIE CHEVALIER

Cassandra, le climat et la Covid-19

SYLVIE GOULARD

Le développement durable après la crise de la Covid-19

BERTRAND BADRÉ

Crise de la Covid-19, le retour des reliques barbares

PHILIPPE CHALMIN

Covid-19, la BEI accélère sa transformation

en banque européenne du climat

AMBROISE FAYOLLE

Politiques macroéconomiques

Endettement des États et crise de la Covid-19

EMMANUEL MOULIN

Endettement des entreprises françaises et crise

de la Covid-19

ROBERT OPHÈLE

L'Europe de la finance dans la crise de la Covid-19

OLIVIER GUERSENT

La réglementation financière peut-elle contrer la crise de la Covid-19 ?

KLAAS KNOT

Les banques centrales pendant et après la pandémie

de Covid-19

BENOÎT CCEURÉ

Les innovations des banques centrales dans la crise

de la Covid-19

MICHEL AGLIETTA, SABRINA KHANNICHE

La crise de la Covid-19 va-t-elle entraîner un retour de l'inflation ?

PATRICK ARTUS

La pandémie de Covid-19 accélère l'obsolescence

des normes comptables

BERTRAND JACQUILLAT

Conclusion

JEAN-HERVÉ LORENZI, PHILIPPE TRAINAR

Chronique d'histoire financière

Fermetures d'écoles, épidémies et niveau de scolarité :

une perspective historique basée sur l'épidémie

de poliomyélite en 1916 aux États-Unis

KEITH MEYERS, MELISSA A. THOMASSON

ISBN 978-2-37647-048-9

ISSN 0987-3368

Prix : 50,00 €



9 782376 470489